

VILLE DE BAIE-MAHAULT



I N I A 3

EXTENSION DE LA ZONE UX À JARRY

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

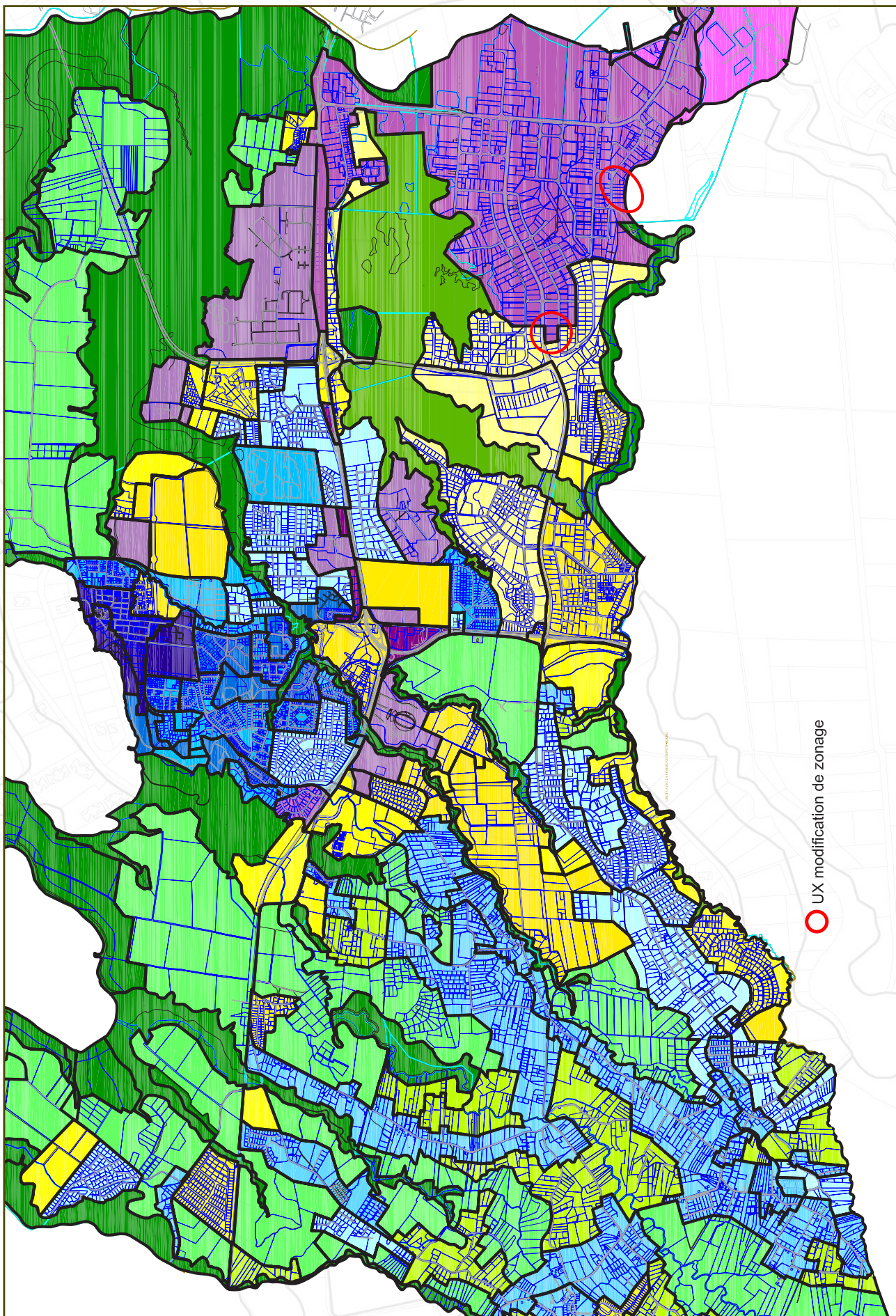
RAPPORT DE PRÉSENTATION



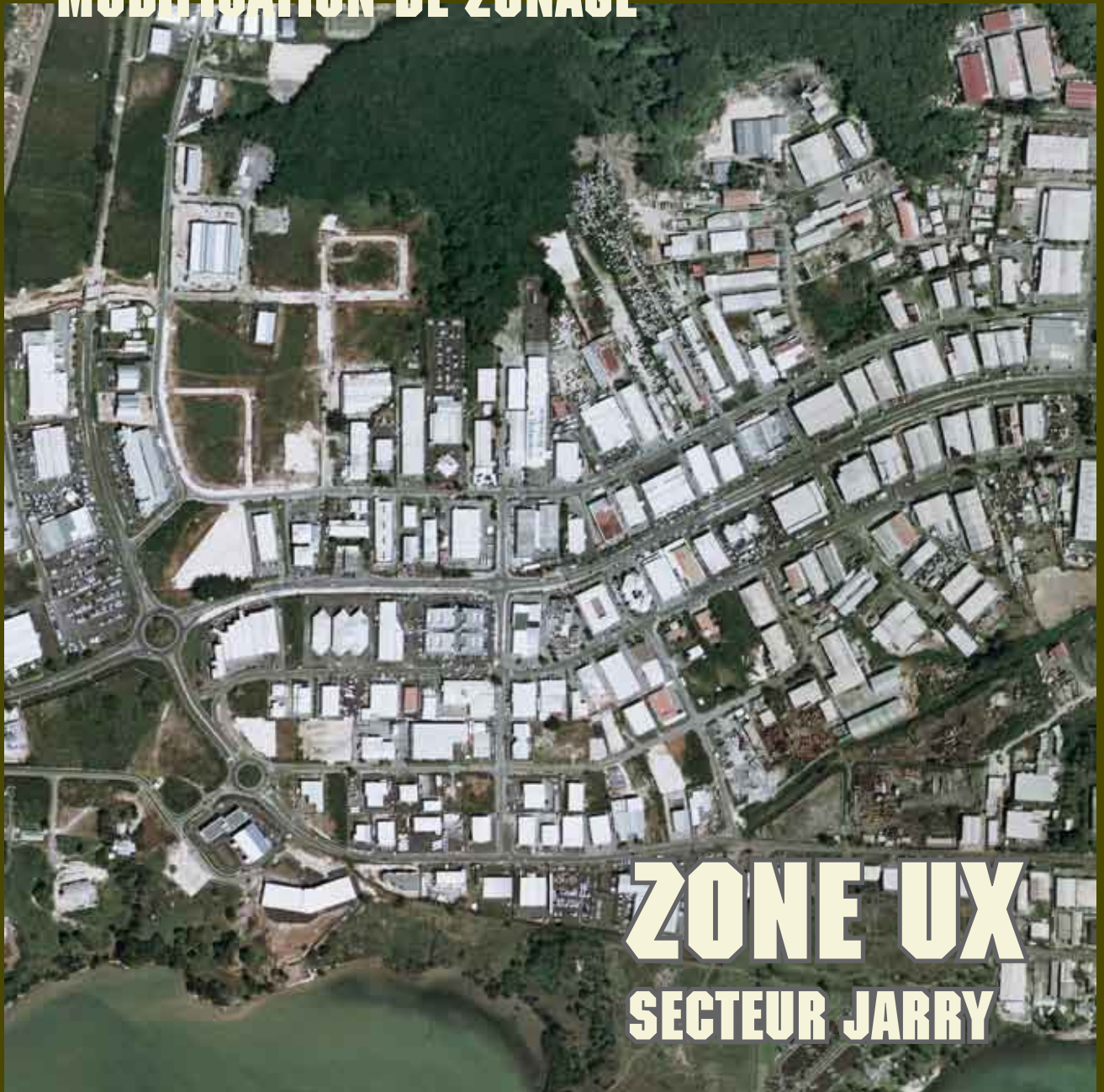
DÉCEMBRE 2008



LOCALISATION DES PROPOSITIONS DE MODIFICATION



MODIFICATION DE ZONAGE



ZONE UX
SECTEUR JARRY

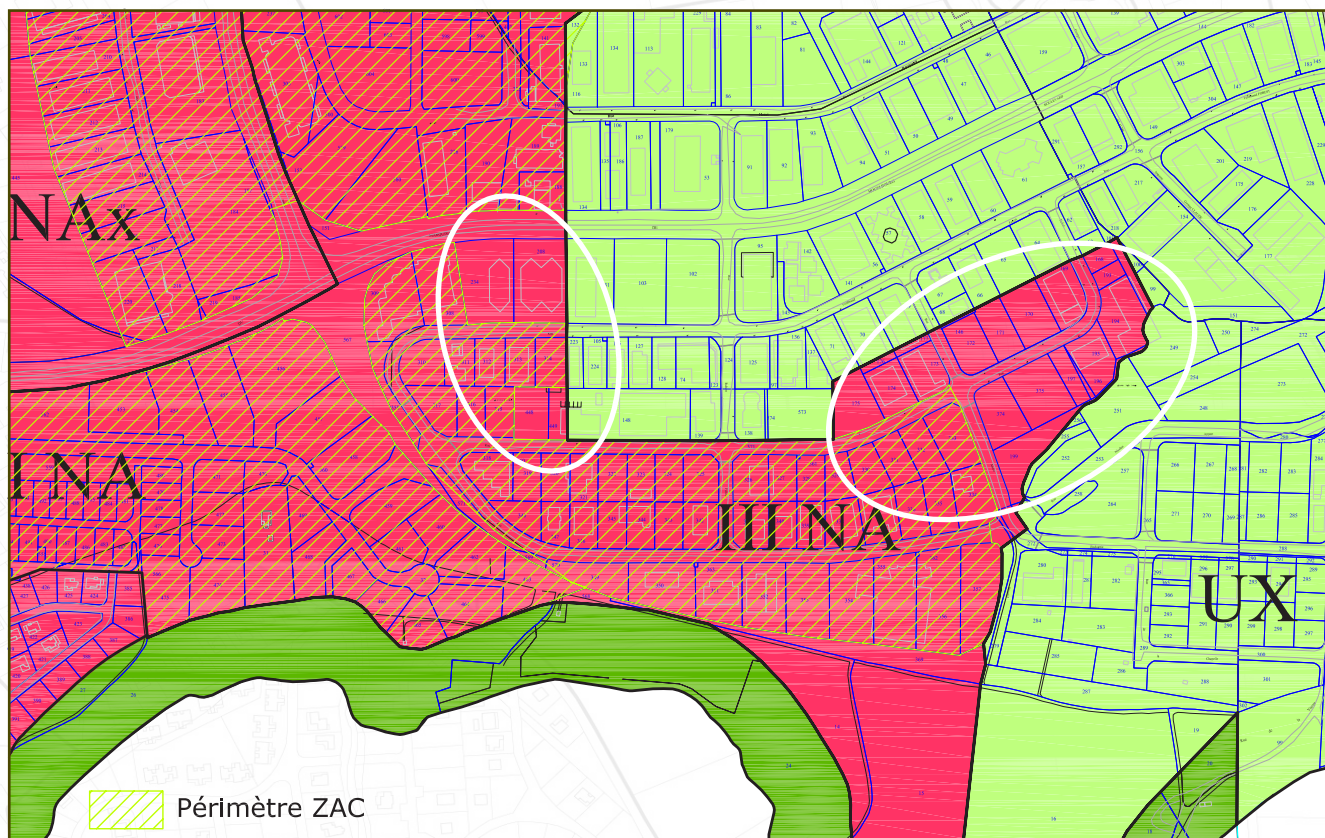


Le Département est propriétaire d'un terrain référencé **AN 234** sur le boulevard de Houëlbourg où il souhaite regrouper ses services afin d'être plus efficace.

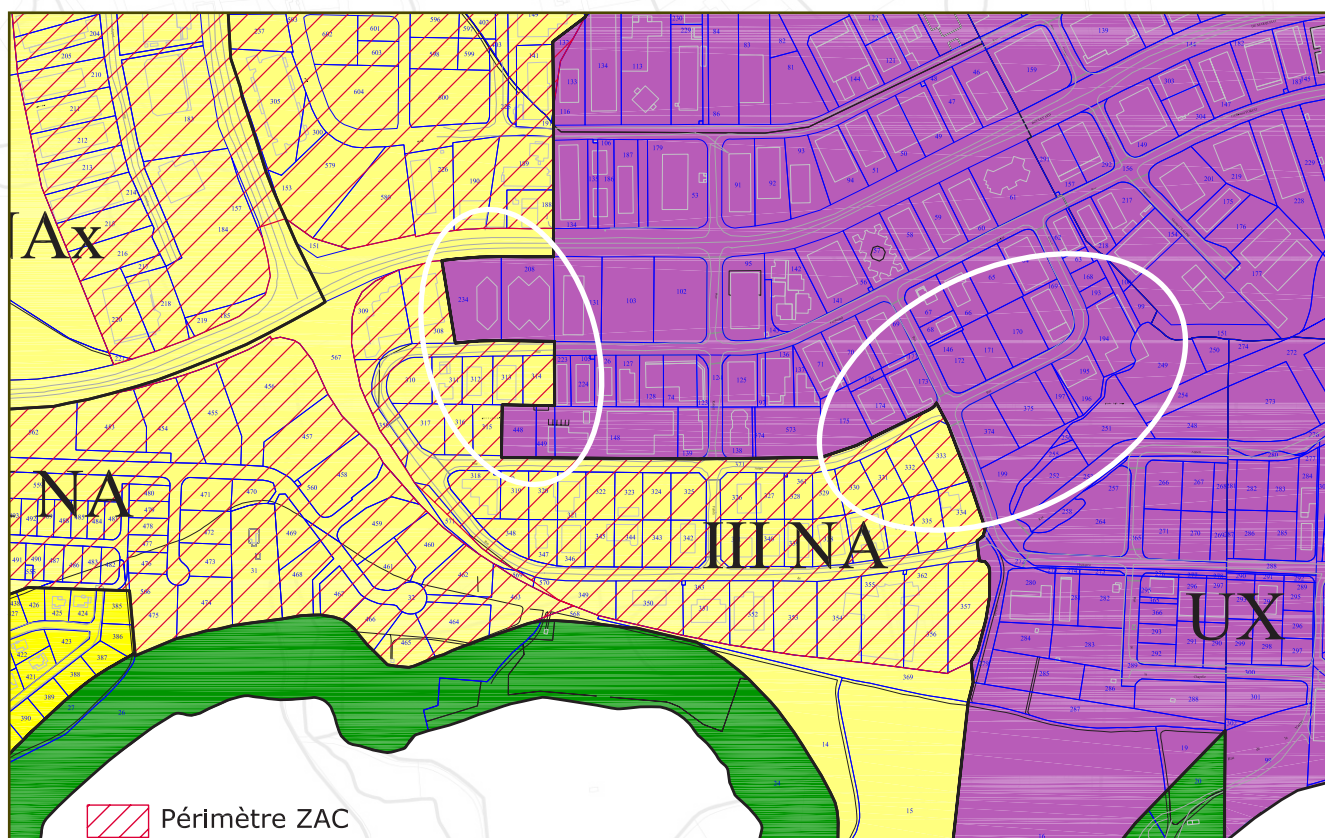
La parcelle AN actuellement classée en **III NA** ne lui permet pas de mener à bien ce projet. Aussi il est proposé de la **reclasser en UX**.

Sur le même principe, plusieurs parcelles construites sont classées en **III NA** sans être soumises à un périmètre opérationnel de ZAC. Il est donc proposé de les reclasser en **UX**.

EXTRAIT DU POS DE 2005



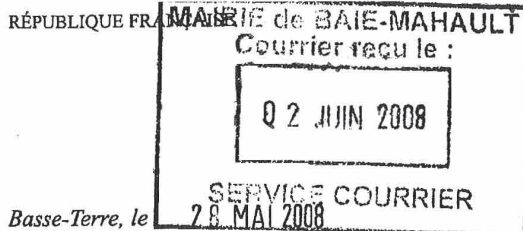
PROPOSITION DE MODIFICATION DE ZONAGE





□
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Réf : DGS/PR/HC/MA/2008-42



Le Président du Conseil Général

à

**Monsieur le Maire
de la Ville de Baie-Mahault
Hôtel de Ville**

97122 BAIE-MAHAULT

DIRECTION URBANISME
ARRIVE LE... 18 Juin 08
N°.....
TRANSMIS LE.....
A.....
ORIGINAL
COPIE
AFFICHAGE
INFORMATION
SUITE A DONNER
URGENT

Objet : Demande de modification du POS

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la réorganisation de ses services administratifs, la collectivité départementale a décidé de développer les installations situées Immeuble Romarin à Jarry Houëlbourg, sur la parcelle AN 234.

L'étude d'opportunité conduite par la Direction Générale des Services laisse apparaître qu'en l'état actuel de la réglementation du Plan d'occupation des Sols de la Ville de Baie-Mahault, aucune opération ne serait envisageable sur ce site, classé en zone III NA.

Considérant l'arrêté n° 9711039141089 en date du 21 septembre 1991 délivrant permis de construire pour l'immeuble existant, et compte tenu des enjeux liés à l'optimisation du fonctionnement des services du Conseil Général dans la zone de Jarry, je vous serais reconnaissant de toutes les diligences propres à permettre une mise en œuvre rapide du projet.

Dans l'attente, veuillez agréer monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Original	DUPH
Pour information	P. le Maire
Pour traitement/réponse	
Pour suivi	
Pour Affichage	

**P/Le Président du Conseil Général
Le Directeur Général des Services**



P. REINETTE

(Vous trouverez jointe en annexe la fiche d'urbanisme de l'opération projetée)